



INFORMATION RELATIVE AU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

La communauté de communes Plaine Limagne, compétente en matière d'élaboration des documents d'urbanisme, est en train d'élaborer un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) valant programme local de l'habitat.

Conformément à la délibération de prescription n°2017-110 du 27 juin 2017, un cahier de doléances est mis à disposition du public au secrétariat de la communauté de communes, 158 Grande Rue à Aigueperse (63260), aux horaires habituels d'ouverture.

L'ensemble des documents relatifs au PLUi sont également consultables au secrétariat de la communauté de communes.

Pour plus d'informations sur la procédure d'élaboration du PLUi, rendez-vous sur la page dédiée de notre site internet : www.plainelimagne.com/urbanisme